

Séance du 13 décembre 2017

L'an deux mil dix sept et le 13 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : M. Bernard LECARPENTIER, maire
Mmes MIETTE & GRZELCZYK, MM. JURADO & PANEL,
Adjoints,

Mmes ANGUIS, LEFRANCOIS, LE MOINE, PETAT
MM. ALLASSAN, GRANCHER, MOIREAU, Conseillers.

Absent excusé :

Absent : M. LEMARCIS

A été nommé secrétaire : M. ALLASSAN

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017 : à l'unanimité

Avant de commencer la séance, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'ajout d'une question à débattre, à savoir l'approbation de l'Assurance Dommages Ouvrage pour les travaux de l'école dont la délibération initiale comporte une erreur de 2 € sur le montant. Approuvé à l'unanimité.

64. Travaux : Création de cavurnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la réalisation des cavurnes dans le cimetière rue des Hameaux,
- De garder un temps de réflexion afin de bien définir toutes les modalités pratiques et techniques de cette réalisation,
- De modifier le règlement du cimetière.

65. Finances : Actualisation des tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs ci-dessous à effet au 1^{er} janvier 2018
- de reporter la modification des tarifs de restauration scolaire * et d'en délibérer lorsque le nouveau prestataire de repas sera désigné.

	Valeur 2017	Valeur 2018
Prêt tracteur sans chauffeur	27,00 €	28,00 €
<u>Restaurant scolaire</u>		
repas enfant Fontenaysien	4,00 €	*
repas enfant hors commune	4,50 €	*
repas adulte	5,00 €	*
<u>Location Salle Polyvalente</u>		
Vin d'honneur		

Fontenaysien	150,00 €	160,00 €
Hors commune	250,00 €	260,00 €
Repas (samedi ou dimanche maxi jusqu'à 20h00)		
Fontenaysien	200,00 €	210,00 €
Hors commune	Non prévu	
Mise à disposition de l'armoire chauffante	30, 00 €	30,00 €
Associations		
Fontenaysien	Gratuit	Gratuit
Hors commune	200,00 €	210,00 €
Commercial	400,00 €	410,00 €
Forfait ménage	100, 00 €	110,00 €
<u>Accueil périscolaire à la ½ heure</u>		
Fontenaysiens	1,35 €	1,40 €
Hors communes	2,00 €	2,10 €
<u>Concessions cimetières</u>		
15 ans	120,00 €	125,00 €
30 ans	240,00 €	250,00 €
50 ans	420,00 €	450,00 €
caveau 3 places (50 ans)	420,00 €	450,00 €
<u>Colombarium</u>		
15 ans	120,00 €	125,00 €
30 ans	240,00 €	250,00 €
Plaque de recouvrement	160,00 €	165,00 €

Les tarifs pour les nouveaux rythmes scolaires demeurent inchangés :

Nb d'enfants par famille inscrits aux activités	Pour 1 activité par semaine	Pour 2 activités par semaine
1 enfant	16 €/enfant/trimestre	32 €/enfant/trimestre

2 enfants	13 €/enfant/trimestre, soit 26 €	26 €/enfant/trimestre, soit 52 €
3 enfants	11 €/enfant/trimestre, soit 33 €	22 €/enfant/trimestre, soit 66 €

66. Finances : Décision modificative n° 3 – budget communal

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les opérations budgétaires ci-dessous énoncées.
- ✓ pour payer les dépenses de personnel du mois de décembre ;
- ✓ pour payer l'acquisition de nouveaux extincteurs, l'article budgétaire cité dans la précédente délibération étant erroné (manquait le code opération » ;
- ✓ Pour régulariser les écritures relatives au paiement d'1 programme de travaux 2016 réalisés par le SDE 76.

M. le Maire propose les mouvements suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) - 032 : Installations de voirie	-4 800,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	4 800,00		
21568 (21) : Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	-1 100,00		
21568 (21) - 031 : Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	1 100,00		
	0,00		
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	-2 800,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	-2 600,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 500,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 210,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	1 500,00		
6331 (012) : Versement de transport	90,00		

6336 (012) : Cotisations au centre national et CNFPT	150,00		
6338 (012) : Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunérations.	3,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	2 800,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	2 600,00		
64162 (012) : Emplois d'avenir	-3,00		
64162 (012) : Emplois d'avenir	-150,00		
64162 (012) : Emplois d'avenir	-90,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	1 580,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	1 210,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel	-1 580,00		
6531 (65) : Indemnités	600,00		
6535 (65) : Formation	-600,00		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. charges territoriales	-1 900,00		
65548 (65) : Autres contributions	1 900,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

67. Urbanisme – lancement d’une procédure pour la 3^{ème} modification simplifiée du PLU

le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le principe d'effectuer une 3^{ème} modification simplifiée du PLU afin

1. de revoir le dossier répertoriant les bâtiments agricoles remarquables, en vue de leur éventuelle réaffectation (une liste avec le numéro des parcelles sera effectuée)
2. de modifications les prescriptions relatives au traitement des clôtures, notamment sur rue.

Cette mission pourra être confiée au cabinet AUDDICE (ex GEODEV).

Et décide

- ✓ de missionner le cabinet AUDDICÉ sur ce dossier et préparer la procédure,
- ✓ d’autoriser M. le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

68. CODAH – Fourniture et acheminement d’électricité et services associés – accord cadre – marché subséquent n° 2 – signatures - autorisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- **d’autoriser** M. le Maire, à signer les marchés subséquents avec les opérateurs ci-dessous pour la fourniture et l’acheminement d’électricité et services associés :

Marchés subséquents	Attributaire
Marché subséquent n°2.1 points de livraison raccordés en BT dont la puissance souscrite est ≤ 36 kVA (segment C5)	DIRECT ENERGIE
Marché subséquent n°2.2 points de livraison raccordés en BT ou HTA profilés dont la puissance souscrite est > 36 kVA et ≤ 250 kW (segments C4 et C3)	ENGIE
Marché subséquent n°2.3 points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge, dont la puissance souscrite est > à 250 kW (segment C2)	ENGIE

Imputation budgétaire – Exercices 2018 et suivants : 60612

Questions diverses

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.